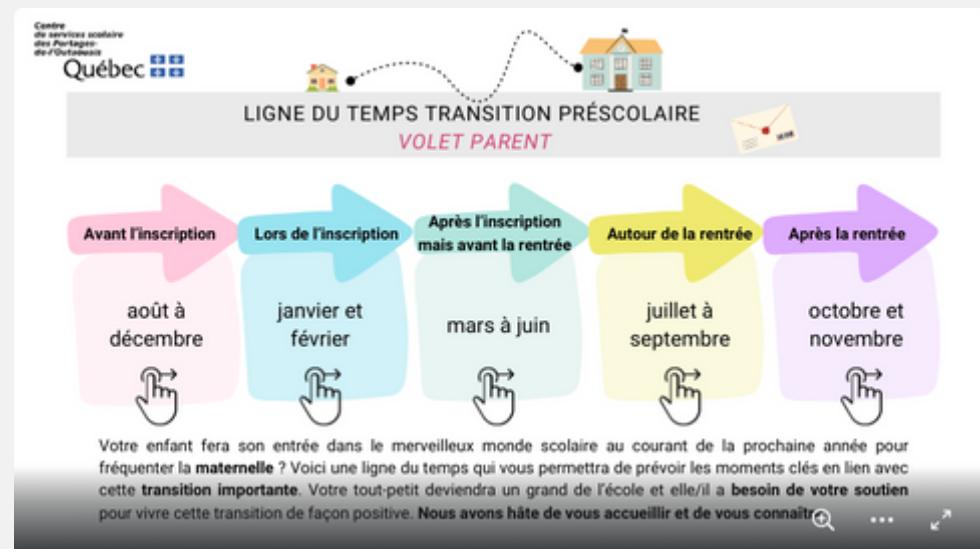


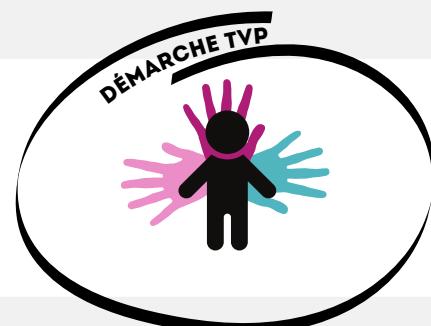


## ENSEMBLE POUR UNE TRANSITION PRÉSCOLAIRE UNIVERSELLE DE QUALITÉ



Cette ligne du temps peut être consultée par tous les parents qui s'apprêtent à accompagner leur enfant vers le monde préscolaire.

## DÉMARCHE TVP POUR SOUTENIR LA TRANSITION DES ENFANTS AVEC DES BESOINS PARTICULIERS



Le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais propose une démarche de Transition Vers le Préscolaire (TVP) pour les **enfants ayant des besoins particuliers**, en complément des activités de transition préparées pour tous les élèves.

La démarche TVP s'inscrit dans une **vision commune** portée par les **différents partenaires** qui prônent l'agir tôt auprès des tout-petits. Elle se décline en plusieurs étapes permettant de mieux comprendre l'enfant qui s'apprête à faire son entrée dans le grand monde de l'école.

**Selon les besoins spécifiques de l'enfant, les étapes sont priorisées par une équipe de professionnels, en collaboration avec la direction de l'école d'appartenance.** Ainsi, la démarche peut varier d'un enfant à l'autre, en fonction des besoins et des intentions éducatives.

Si vous avez des questions supplémentaires au sujet de cette démarche, il est possible d'entrer en contact avec Judith Lavigne, psychoéducatrice et agente de développement de la première transition ([lavignej@csspo.gouv.qc.ca](mailto:lavignej@csspo.gouv.qc.ca)).

### À QUI S'ADRESSE CETTE DÉMARCHE ?

Cette démarche de transition vers le préscolaire cible l'enfant qui vit des défis au niveau de son développement et qui nécessite des adaptations ainsi qu'un soutien individualisé.

**Cet enfant vit l'une ou des situations suivantes :**

- besoin de soins ou de services particuliers ;
- reçoit un accompagnement individualisé ;
- devrait bénéficier d'un soutien mis en place dès la rentrée scolaire ;
- nécessite une concertation et une planification au niveau des services individualisés qui lui sont procurés.

**L'enfant fréquentera obligatoirement une école du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais.**



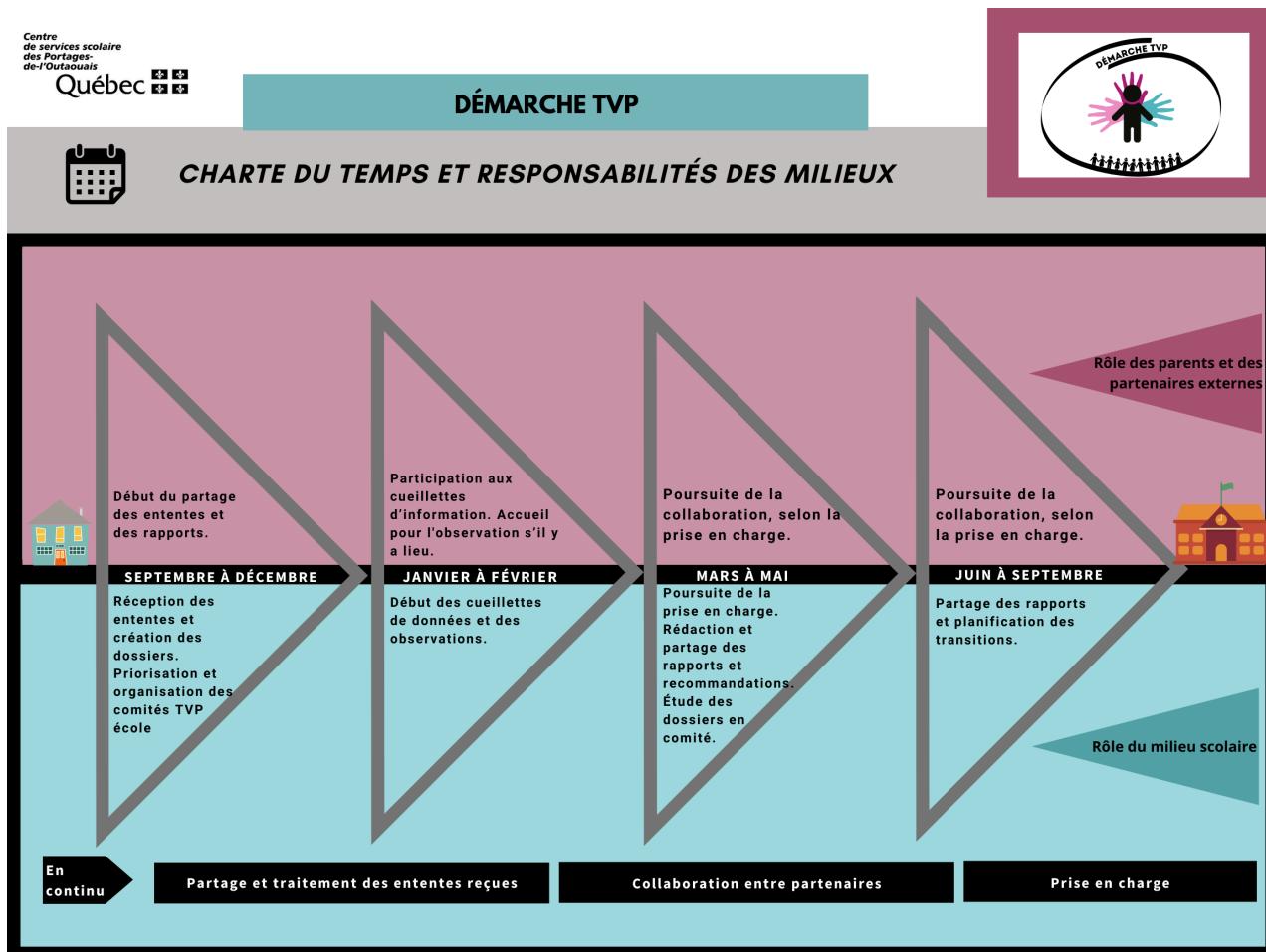
# QUAND ET COMMENT SOUTENIR LE PARENT POUR SIGNALER LE BESOIN D'UNE TRANSITION EN LIEN AVEC LA DÉMARCHE TVP

Il est recommandé de **prévoir la transition** pour les enfants ayant de grands besoins à l'avance, afin de permettre une prise en charge efficiente.

**Le parent doit compléter le formulaire de l'entente de service directement sur la plateforme TVP, le télécharger, l'imprimer, le signer, puis le numériser pour le transmettre par courriel aux adresses indiquées sur l'entente. Les partenaires externes peuvent soutenir le parent à cette étape. L'entente doit ensuite être acheminée par courriel aux coordonnées mentionnées.**

L'entente peut être partagée dès l'automne précédant la rentrée scolaire. **À noter que la signature de l'entente ne remplace en aucun cas la procédure d'inscription**, qui doit obligatoirement être effectuée au moment précisé dans l'avis public de décembre (consulter le site du CSSPO).

**Il est également important de noter qu'un délai peut exister entre la signature de l'entente et le premier contact avec le personnel responsable de la prise en charge. Les communications avec le parent ont généralement lieu à partir de la fin de l'hiver ou du début du printemps précédent la rentrée scolaire.**



POUR DAVANTAGE D'INFORMATIONS, Veuillez CONSULTER LA PLATEFORME TVP

MERCI BEAUCOUP POUR CE TRAVAIL COLLABORATIF, QUI VISE À ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT DANS SA PREMIÈRE TRANSITION SCOLAIRE. ENSEMBLE, NOUS POUVONS FACILITER CETTE ÉTAPE SI IMPORTANTE.

La grande équipe du CSSPO